

Le 25 juillet 2024

Expéditeurs :

Sylvain CARIGNANO, 8 chemin de frais vallon haut, 13600 Ceyreste

Emanuela CARL, 275 route du saut, 07110 Vinezac

Destinataire :

DASEN des Bouches-du-Rhône : Jean-Yves BESSOL

28, boulevard Charles Nédélec, 13231 MARSEILLE Cedex 1

Monsieur BESSOL,

Nous, soussignés, Sylvain CARIGNANO et Emanuela CARL, vous informons par la présente que nos enfants Nils et Thilo CARIGNANO seront instruits dans notre famille cette année. Nous considérons que le nouveau régime d'autorisation préalable en matière d'Instruction En Famille (article 49 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021), autant dans sa forme, son fond et la manière avec laquelle il a été proposé, médiatisé, adopté et mis en vigueur, constitue une atteinte grave à la liberté et à la démocratie.

Compte-tenu de cela, nous avons décidé de mener l'action qui nous semble être la plus juste : entrer en Désobéissance Civile*. C'est une action publique, officielle et collective. Nous la menons au sein du collectif « Enfance Libre », sur le site duquel vous pourrez mieux comprendre notre position et nos intentions : <https://www.enfance-libre.fr/>

Nous poursuivons la Désobéissance Civile jusqu'au rétablissement de la Liberté d'Instruction.

* La désobéissance civile peut être définie comme un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres libres et égaux ne sont actuellement pas respectés.

John Rawls, Théorie de la justice, trad. Français de C. Audard, Paris, Seuil, 1987, p. 405

L'instruction en famille (IEF) fait partie de notre mode de vie depuis désormais 9 ans. Nos deux fils ont cette année 10 et 15 ans.

Notre fils aîné a eu besoin d'un accompagnement proximal suite à ses 3 années de maternelle qui ne correspondaient pas du tout à ses besoins : la maternelle a exacerbé sa sensibilité, fait naître des conflits interpersonnels et mis en péril ses apprentissages. Nous ne savions pas combien de temps nous continuerions l'IEF, et 9 ans plus tard, nous avons désormais 2 enfants en IEF et notre famille est construite autour de cette façon de vivre. Les enfants évoluent merveilleusement bien, apprennent de tout et de tous, sont curieux de la vie et du monde qui les entoure, sont passionnés et ouverts. Les apprentissages se font naturellement sous le regard aiguisé et soutenant de leurs deux parents qui veillent à l'équilibre et à la richesse de leur environnement. Ils sont en contact régulièrement avec de nombreuses personnes de tous âges lors d'activités sportives, culturelles et sociales et lors de rencontres privées. Notre réseau social est grand et varié et nos enfants rencontrent de nombreux enfants et adultes. Ils ont beaucoup de temps pour voir leurs amis quand ils le souhaitent. Nos enfants ont aussi le temps de s'investir pleinement dans leurs activités favorites tout en respectant leur rythme. Ils sont épanouis et en bonne santé, joyeux et compétents dans de nombreux domaines. Ils participent naturellement aux activités de la vie courante, s'investissent dans la famille et se préparent concrètement à leur vie professionnelle en suivant leurs aspirations et aptitudes. Leurs envies sont multiples et nous leur permettons de rencontrer les personnes qui peuvent leur transmettre savoir et sagesse, afin qu'ils aient accès au maximum d'informations, de connaissances et de savoir-faire. A la maison, nous vivons grâce à des règles de vie commune que nous adaptons sans arrêt. Nous sommes en permanence en train d'oeuvrer sur la sociabilisation pour que nous puissions vivre ensemble au quotidien et que chacun trouve sa place, dans la famille et dans la société.

Nous avons respecté le principe de déclaration d'IEF ainsi que les inspections pendant des années, sans aucune difficulté ni résistance. Nous avons toujours été jugés comme aptes à continuer l'IEF. Nous nous sentons convaincus quant au bien-fondé de l'IEF pour nos enfants et toute notre famille.

Nous souhaitons préserver ce droit, pour nous et pour toutes les autres familles qui auront un jour besoin d'IEF pour s'occuper de leurs enfants quand ils vivent des situations particulières, que ce soit pour une courte durée ou pour de nombreuses années.

Nous refusons de mettre la décision de l'IEF entre les mains d'une personne qui n'a pas la possibilité de se faire une réelle idée sur notre famille et sur les bienfaits de l'IEF pour nos enfants. Dans le cadre du régime d'autorisation, la décision risque d'être souvent injuste voire illégitime car arbitraire.

Si l'autorisation dépend de l'Education Nationale, cela signifie que les parents n'ont plus le choix de l'instruction de leurs enfants. Ne sont-ils pas pourtant les mieux placés pour connaître les besoins de leurs propres enfants et pour les soutenir au quotidien ? Ces parents sont prêts à changer leur mode de vie pour instruire leurs enfants dans l'écoute et le respect. Ces parents, tout comme les autres parents, sont conscients que leurs enfants sont aussi les êtres qui créeront notre société de demain. Ces parents s'engagent pour offrir le meilleur et le plus adapté à leurs enfants, afin qu'ils puissent se développer, s'épanouir et offrir au monde ce qu'ils ont de plus beau. Ces parents reconnaissent que chaque enfant est unique et peut être valorisé en tant que tel.

Est-il nécessaire de rappeler que la liberté d'instruction est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

Article 26 : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Nous revendiquons le droit des parents à choisir le mode d'apprentissage le plus adapté pour leurs enfants.

Nous défendons la liberté et la démocratie.

Aujourd'hui nous décidons donc de ne pas nous soumettre au nouveau régime d'autorisation en affichant publiquement notre désobéissance civile.

Nous entamons cette démarche de manière pacifique mais avec détermination et conviction, jusqu'à ce que le régime déclaratif soit ré-instauré pour le bien commun.

Veillez agréer, Monsieur BESSOL, l'expression de notre profond respect.

Le 25 juillet 2024

Expéditeurs :

Sylvain CARIGNANO, 8 chemin de frais vallon haut, 13600 Ceyreste

Emanuela CARL, 275 route du saut, 07110 Vinezac

Destinataire :

DASEN de l'Ardèche : Thierry AUMAGE

18, place André Malraux, CS 10627, 07006 PRIVAS Cedex

Monsieur AUMAGE,

Nous, soussignés, Sylvain CARIGNANO et Emanuela CARL, vous informons par la présente que nos enfants Nils et Thilo CARIGNANO seront instruits dans notre famille cette année. Nous considérons que le nouveau régime d'autorisation préalable en matière d'Instruction En Famille (article 49 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021), autant dans sa forme, son fond et la manière avec laquelle il a été proposé, médiatisé, adopté et mis en vigueur, constitue une atteinte grave à la liberté et à la démocratie.

Compte-tenu de cela, nous avons décidé de mener l'action qui nous semble être la plus juste : entrer en Désobéissance Civile*. C'est une action publique, officielle et collective. Nous la menons au sein du collectif « Enfance Libre », sur le site duquel vous pourrez mieux comprendre notre position et nos intentions : <https://www.enfance-libre.fr/>

Nous poursuivons la Désobéissance Civile jusqu'au rétablissement de la Liberté d'Instruction.

* La désobéissance civile peut être définie comme un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres libres et égaux ne sont actuellement pas respectés.

John Rawls, Théorie de la justice, trad. Français de C. Audard, Paris, Seuil, 1987, p. 405

L'instruction en famille (IEF) fait partie de notre mode de vie depuis désormais 9 ans. Nos deux fils ont cette année 10 et 15 ans.

Notre fils aîné a eu besoin d'un accompagnement proximal suite à ses 3 années de maternelle qui ne correspondaient pas du tout à ses besoins : la maternelle a exacerbé sa sensibilité, fait naître des conflits interpersonnels et mis en péril ses apprentissages. Nous ne savions pas combien de temps nous continuerions l'IEF, et 9 ans plus tard, nous avons désormais 2 enfants en IEF et notre famille est construite autour de cette façon de vivre. Les enfants évoluent merveilleusement bien, apprennent de tout et de tous, sont curieux de la vie et du monde qui les entoure, sont passionnés et ouverts. Les apprentissages se font naturellement sous le regard aiguisé et soutenant de leurs deux parents qui veillent à l'équilibre et à la richesse de leur environnement. Ils sont en contact régulièrement avec de nombreuses personnes de tous âges lors d'activités sportives, culturelles et sociales et lors de rencontres privées. Notre réseau social est grand et varié et nos enfants rencontrent de nombreux enfants et adultes. Ils ont beaucoup de temps pour voir leurs amis quand ils le souhaitent. Nos enfants ont aussi le temps de s'investir pleinement dans leurs activités favorites tout en respectant leur rythme. Ils sont épanouis et en bonne santé, joyeux et compétents dans de nombreux domaines. Ils participent naturellement aux activités de la vie courante, s'investissent dans la famille et se préparent concrètement à leur vie professionnelle en suivant leurs aspirations et aptitudes. Leurs envies sont multiples et nous leur permettons de rencontrer les personnes qui peuvent leur transmettre savoir et sagesse, afin qu'ils aient accès au maximum d'informations, de connaissances et de savoir-faire. A la maison, nous vivons grâce à des règles de vie commune que nous adaptons sans arrêt. Nous sommes en permanence en train d'oeuvrer sur la sociabilisation pour que nous puissions vivre ensemble au quotidien et que chacun trouve sa place, dans la famille et dans la société.

Nous avons respecté le principe de déclaration d'IEF ainsi que les inspections pendant des années, sans aucune difficulté ni résistance. Nous avons toujours été jugés comme aptes à continuer l'IEF. Nous nous sentons convaincus quant au bien-fondé de l'IEF pour nos enfants et toute notre famille.

Nous souhaitons préserver ce droit, pour nous et pour toutes les autres familles qui auront un jour besoin d'IEF pour s'occuper de leurs enfants quand ils vivent des situations particulières, que ce soit pour une courte durée ou pour de nombreuses années.

Nous refusons de mettre la décision de l'IEF entre les mains d'une personne qui n'a pas la possibilité de se faire une réelle idée sur notre famille et sur les bienfaits de l'IEF pour nos enfants. Dans le cadre du régime d'autorisation, la décision risque d'être souvent injuste voire illégitime car arbitraire.

Si l'autorisation dépend de l'Education Nationale, cela signifie que les parents n'ont plus le choix de l'instruction de leurs enfants. Ne sont-ils pas pourtant les mieux placés pour connaître les besoins de leurs propres enfants et pour les soutenir au quotidien ? Ces parents sont prêts à changer leur mode de vie pour instruire leurs enfants dans l'écoute et le respect. Ces parents, tout comme les autres parents, sont conscients que leurs enfants sont aussi les êtres qui créeront notre société de demain. Ces parents s'engagent pour offrir le meilleur et le plus adapté à leurs enfants, afin qu'ils puissent se développer, s'épanouir et offrir au monde ce qu'ils ont de plus beau. Ces parents reconnaissent que chaque enfant est unique et peut être valorisé en tant que tel.

Est-il nécessaire de rappeler que la liberté d'instruction est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

Article 26 : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Nous revendiquons le droit des parents à choisir le mode d'apprentissage le plus adapté pour leurs enfants.

Nous défendons la liberté et la démocratie.

Aujourd'hui nous décidons donc de ne pas nous soumettre au nouveau régime d'autorisation en affichant publiquement notre désobéissance civile.

Nous entamons cette démarche de manière pacifique mais avec détermination et conviction, jusqu'à ce que le régime déclaratif soit ré-instauré pour le bien commun.

Veillez agréer, Monsieur AUMAGE, l'expression de notre profond respect.